



Journalier à la tonte de gazon – Emploi étudiant

Ville de Varennes

Varennes, Québec | Sur place

6 Postes disponibles

Expire à l'externe le : 17 mars 2024

DESCRIPTION DU POSTE

Statut : Emploi d'été

Durée : De mai à septembre 2024, ± 14 semaines

Horaire : 7h00 à 16h00 (80 h / quinzaine; un vendredi de congé sur deux)

Salaire et autres avantages :

- 17,11\$/heure + 4% pour les bénéfices marginaux
- Nouveauté : Différentes primes seront versées aux employés qui se démarqueront par leur assiduité et par leur excellent rendement
- Une prime est offerte aux étudiants qui reviennent au travail pour un 2e été ou plus
- Possibilité de prendre une semaine de vacances sans solde durant l'été

SOMMAIRE DES TÂCHES

Effectuer des travaux de tonte de gazon sur le territoire de la Ville à l'aide de tondeuse et/ou de taille bordure.

PROFIL ET EXIGENCES DE L'EMPLOI

- Avoir complété minimalement une (1) session au niveau collégial (un atout);
- Posséder des aptitudes pour le travail manuel, en maintenance et en entretien et avoir une bonne condition physique;
- Faire preuve d'un sens des responsabilités, d'autonomie et de débrouillardise
- Détenir un permis de conduire (atout);
- Pour ces emplois, les candidats ne doivent pas souffrir d'allergies sévères au pollen.

NB: La date de début de l'emploi peut varier en fonction des programmes d'études suivis

La Ville de Varennes souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et les membres des groupes visés à savoir les femmes, les personnes handicapées, les personnes autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques sont encouragées à soumettre leur candidature.

Prérequis

Compétences requises :

- ▶ DES
- ▶ Avoir complété une (1) session au niveau collégial

Atouts :

- ▶ Permis de conduire classe 5

	Date de début :
	Type d'emploi :
	Quarts de travail :
	Heures de travail :
	Salaire :

non disponible

Étudiant 3 mois / Temps plein

non disponible

80.00 h/sem.

\$17.11 CAD Taux horaire

Documents requis

CV

Documents facultatifs

Lettre de motivation

AVANTAGES



Horaire de 80 h par
quinzaine (congé 1
vendredi sur 2)



Salaire compétitif